

Tanzanie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

Perturbation des liaisons aériennes en raison de la situation au Moyen-Orient

Date de mise en ligne le : 16 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

En raison de la situation au Moyen-Orient, des annulations et reports de vols peuvent survenir. Il est conseillé aux ressortissants français de se rapprocher de leur compagnie aérienne en amont de leur vol afin d'en vérifier le statut et d'identifier une solution de remplacement le cas échéant.

Les Français de passage sont appelés à s'inscrire sur le Fil d'Ariane.

DERNIÈRE MINUTE

Situation sécuritaire

Date de mise en ligne le : 07 janvier 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Le contexte politique fait perdurer un risque de manifestations difficiles à anticiper. En cas de survenance, ces regroupements peuvent occasionner des perturbations telles que des contrôles routiers renforcés par les forces de l'ordre, des coupures partielles ou totales d'internet, des difficultés d'approvisionnement (nourriture, eau, carburant) parfois pendant plusieurs jours et de possibles couvre-feux. Le trafic aérien peut

également connaître des perturbations. Dans ces cas, les Français résidents et de passage sont invités à faire preuve de vigilance, à éviter les rassemblements et les déplacements de nuit.

Dans les jours qui précèdent leur séjour en Tanzanie, les Français de passage sont invités à suivre l'actualité et les consignes des autorités locales, notamment en matière de restriction des déplacements. En cas de troubles connus ou annoncés, il est recommandé de s'assurer auprès de sa compagnie aérienne ou de son tour-opérateur que le vol est confirmé.

Pour rappel, la zone frontalière entre le Mozambique et la Tanzanie est formellement déconseillée (en orange et rouge sur la carte des niveaux de vigilance). Compte tenu de la présence de groupes terroristes en repli dans cette zone, les personnes susceptibles de s'y trouver sont invitées à se signaler sans délai auprès de l'ambassade de France à Dar-es-Salam.

Il est fortement recommandé de s'inscrire sur le Fil d'Ariane et de rester attentif aux messages transmis par l'ambassade.

L'ambassade de France et le consulat sont joignables en cas d'urgence au +255784210396.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 13/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées (en rouge sur la carte)

Bande frontalière avec le Mozambique et région de Mtwara

Compte tenu du risque d'attaques terroristes et du risque d'enlèvements, la zone frontalière avec le Mozambique et la région de Mtwara sont formellement déconseillées.

Zones déconseillées sauf raison impérative (en orange sur la carte)

Régions occidentales frontalières avec le Burundi

La présence potentielle de groupes armés ou de trafiquants dans les régions frontalières avec le Burundi peut engendrer des situations d'insécurité dans la région de Kagera, et la région de Kigoma. Il est déconseillé, sauf raison impérative, de se rendre dans ces parties du territoire.

Région de Mtwara

À la suite de plusieurs incursions sur le territoire tanzanien d'éléments insurgés depuis le Mozambique, la région de Mtwara est déconseillée sauf raison impérative. Il convient en cas de déplacement impératif de prendre toutes les mesures sécuritaires qui s'imposent et dans les autres régions situées au sud-est de la Tanzanie de rester particulièrement vigilant.

Zones en vigilance renforcée (en jaune sur la carte)

Le reste du pays est en vigilance renforcée.

Au nord (régions d'Arusha et du Kilimandjaro), il est conseillé de suivre scrupuleusement les consignes données par les opérateurs touristiques en matière de circulation, de criminalité, de sécurité dans les parcs nationaux et de santé.

Une vigilance renforcée s'impose sur l'axe routier Arusha-Nairobi, où l'insécurité routière est particulièrement importante.

Risques encourus et recommandations associées

Délinquance

Les actes de délinquance (viols, vols à la tire, agressions, cambriolages, car-jacking) connaissent une forte hausse en Tanzanie. Il est recommandé de faire preuve d'une très grande vigilance, notamment à la tombée de la nuit dans toutes les grandes villes du pays ainsi que dans les zones touristiques et à proximité des plages, restaurants, hôtels, clubs ou centres commerciaux. Les vols avec violence pour des téléphones portables sont à la hausse.

A Zanzibar, les agressions se concentrent dans les zones touristiques : Stone Town, Nungwy, Paje et Jambiani.

A Paje et Jambiani, des cambriolages la nuit de chambres et villas occupées par des touristes ont été signalés. Les cambrioleurs n'hésitent pas à rentrer dans les chambres d'hôtel, parfois avec la complicité du personnel de l'hôtel, dont des gardiens. Il est recommandé de bien fermer les fenêtres et portes des chambres.

A Paje et Jambiani, plusieurs cas de **viols ou tentatives de viols de touristes** ont été signalés. **Il est recommandé aux femmes voyageant seules d'être particulièrement vigilantes**, de verrouiller leurs chambres la nuit et de privilégier les locations dans des hôtels sécurisés plutôt que des villas isolées.

Le dépôt de plainte est par ailleurs compliqué (pas d'officiers de police francophones, difficilement anglophones). Les commissariats ne remettent pas de copie du dépôt de plainte.

Risque terroriste

La menace terroriste est avérée dans plusieurs États voisins de la Tanzanie, ainsi qu'à la frontière avec le Mozambique. Du fait de la porosité des frontières, du caractère international des réseaux terroristes et des incursions d'éléments insurgés, la Tanzanie est considérée comme cible

potentielle du terrorisme. Il est donc recommandé de faire preuve de prudence, notamment dans les lieux fréquentés par les étrangers (hôtels, bars, restaurants, discothèques, centres commerciaux, lieux de culte, etc.), sur l'ensemble du territoire tanzanien et notamment la capitale économique du pays Dar-Es-Salam.

Risques liés aux transports

A Zanzibar, les services de commande de véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC de type Uber) ne fonctionnent pas. Il existe aussi de faux taxis, reconnaissables à la couleur de la plaque : **celle des taxis officiels est blanche**.

La Tanzanie est le 6^{ème} pays ayant le plus fort taux de mortalité routière au monde. L'état vétuste des routes, l'absence de signalisation et d'éclairage, les comportements imprudents des conducteurs et la présence d'animaux sur les routes augmentent le risque d'accident, et les capacités de prise en charge médicale sont sommaires. La conduite de nuit est formellement déconseillée en dehors des agglomérations. Des accidents de la route impliquant des minibus et des scooters sont particulièrement fréquents.

Il est conseillé d'éviter ce type de transports et **de privilégier l'avion pour les trajets de longue distance**. Il convient néanmoins de se renseigner auprès des agences de tourisme avant d'emprunter les compagnies aériennes locales opérant des vols intérieurs, car certaines ne présentent pas toutes les garanties en matière de sécurité. Depuis le début de l'année 2022, plusieurs accidents aériens impliquant des compagnies aériennes tanzaniennes ont eu lieu, dont un mortel.

Il est également conseillé de se renseigner auprès de son agence de voyages sur les compagnies aériennes assurant des vols domestiques et certifiées par les organismes internationaux officiels de contrôle de sécurité. Pour des raisons administratives concernant l'autorité de l'aviation civile Tanzanienne (TCAA), l'Union européenne a porté l'ensemble des compagnies aériennes tanzaniennes sur la liste des compagnies faisant l'objet d'une interdiction d'exploitation dans l'UE. Cette liste est consultable sur le site de la Commission européenne.

Navigation en Mer

La navigation vers l'Océan Indien en général demeure dangereuse, notamment à cause d'actes ponctuels de piraterie.

Il est recommandé de signaler tout projet de déplacement par voie maritime dans la région et de rejoindre la coopération maritime volontaire en transmettant sa position et ses intentions à :

- État-major ALINDIEN COMFOR EAU

Tél. : +971 74 265 21 265

Courriel : alindien-comfor-eau-marsec.contact.fct@intradef.gouv.fr ou alindien-marsec.operateur.fct@def.gouv.fr.

Consulter également la fiche consacrée à la Piraterie maritime.

Risque sismique

Le risque sismique existe en Tanzanie. Pour plus d'informations sur la conduite à tenir, consulter la fiche réflexe consacrée aux séismes.

Recommandations générales

Il est recommandé de :

- ne pas se promener dans les endroits isolés, et en particulier sur les plages de Dar-Es-Salam et de ses environs ; éviter de se promener à pied la nuit, en particulier à Dar-Es-Salam, Zanzibar et Arusha ; ne pas porter argent et objets de valeur de manière ostentatoire.
- ne jamais prendre de taxis non-officiels (les taxis officiels sont identifiables par la bande de couleur et un cercle dans lequel sont indiqués le quartier de rattachement et le numéro du taxi). En effet, plusieurs touristes empruntant des taxis non officiels se sont retrouvés rejoints par plusieurs complices au cours de la course, qui ensuite les séquestrent pendant plusieurs heures, les frappent et les obligent à procéder à plusieurs retraits bancaires. Il est conseillé de donner son code sans aucune résistance (les banques remboursant les sommes volées), et après un tel incident, de porter plainte et de contacter au plus vite le consulat. Le recours à l'application Uber peut être envisagé.
- circuler en voiture avec les portières verrouillées et les vitres fermées ; éviter de conduire de nuit en dehors des agglomérations.
- être particulièrement vigilant lors des excursions dans les parcs naturels, en particulier avec de jeunes enfants, en raison de la présence d'animaux sauvages.
- pour les voyageurs en bus, ne jamais accepter de nourriture ou de boisson offerte par d'autres voyageurs, même à l'apparence inoffensive (enfants) ; plusieurs voyageurs ont ainsi été drogués et dévalisés. La drogue utilisée peut s'avérer très dangereuse pour la santé, voire létale.

Activités sportives à risque

Parcs naturels

Lors de visites dans les parcs naturels, il est recommandé de suivre scrupuleusement les consignes de sécurité. Il est déconseillé de sortir du véhicule sans autorisation.

Alpinisme

L'ascension des monts Meru (4 556 m) et Kilimanjaro (5 895 m) nécessite une préparation physique et médicale adaptée (des décès sont dénombrés chaque année). Il est impératif de s'y rendre accompagné de guides provenant d'agences de voyages sérieuses et de contracter une assurance spécialisée dans les secours en montagne qui couvre ces risques. En cas de problèmes graves dus à l'altitude, les moyens d'assistance médicale sur place ou d'évacuation rapide sont insuffisants.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Reconnaissance par la Tanzanie des passeports temporaires délivrés par la France

Les passeports temporaires sont reconnus par les autorités locales.

Visa obligatoire

Les demandes de visas s'effectuent en ligne sur le site du gouvernement.

Les autorités tanzaniennes exigent un passeport dont la validité est supérieure à 6 mois à compter de la date d'arrivée en Tanzanie.

Il est possible de prendre son visa à l'arrivée dans les aéroports internationaux de Dar-Es-Salam, Zanzibar et Kilimandjaro, ainsi qu'aux ports de Dar-Es-Salam, Zanzibar et Kigoma.

Il convient de vérifier la durée de validité du visa après le passage à l'immigration : elle peut avoir été réduite par rapport à la durée accordée en ligne.

Le coût du visa touristique est de 50 € ou 50 USD et le visa "affaires" de 250 € ou 250 USD. Il est possible de régler en carte bancaire ou en espèces, à noter que les autorités ne rendent pas la monnaie. Seuls les dollars américains émis postérieurement à 2006 sont acceptés pour le paiement des frais de visa à l'entrée de la Tanzanie.

Il est strictement interdit de se procurer un visa touristique lorsque le motif du séjour est professionnel ou bénévole. Les intéressés s'exposent à des lourdes poursuites judiciaires (amende, expulsion du territoire, interdiction temporaire ou définitive du territoire). Il est obligatoire, même pour un court séjour, de présenter une demande de permis de résidence (de type C) pour les volontariats.

Pour plus d'informations, consulter le site tanzanien de l'Immigration.

Nouvelles conditions d'entrée sur l'île de Zanzibar

Les autorités de Zanzibar ont introduit une assurance voyage obligatoire pour toute personne se rendant sur l'île à compter du 1er octobre 2024. Cette assurance est vendue par la société d'assurances de Zanzibar « ZIC » au prix de 44 US\$ par personne, et est valable pour une durée de 90 jours. Elle est obligatoire, même pour les voyageurs ayant déjà souscrit à une assurance voyage.

Il est recommandé de l'acheter en ligne pour gagner du temps à l'arrivée.

Cette assurance s'applique uniquement à Zanzibar. Elle n'est ni demandée, ni valable, pour les voyageurs se rendant en Tanzanie continentale (notamment pour le Kilimandjaro et les réserves animalières).

Attention : la plupart des établissements de santé sérieux en Tanzanie n'acceptent pas cette assurance. De plus, elle contient de nombreuses exclusions et son activation prive de recourir à une autre assurance. En cas de problème, contacter son assurance française et ne pas activer l'assurance « ZIC ».

Santé

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire,

au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

En cas d'urgence médicale vitale en dehors de Dar-es-Salam et de sa région proche, il est vivement recommandé, si le patient est transportable, de le faire évacuer vers l'hôpital Aga Khan ou Saifee Hospital de Dar-es-Salam, NSK à Arusha ou Medexpress à Zansibar. Le patient peut également être directement évacué par avion au Kenya ou en Afrique du Sud (voir "Contacts utiles", en marge droite de la présente fiche).

L'ambassade peut fournir des adresses utiles.

Contactez le standard de l'ambassade : +255 22 219 88 00 (ou en cas d'urgence, en dehors des heures de bureau : +255 784 210 396).

Le médecin référent du poste, français, est joignable au +255 754 25 46 42 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 13h00).

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : les informations données par les autorités tanzaniennes concernant la vaccination contre la fièvre jaune sont ambiguës. La vaccination contre la fièvre jaune n'est en principe obligatoire que pour les personnes en provenance d'un pays où cette fièvre est endémique (1), ou pour celles qui ont transité plus de 12 heures par un de ces pays. Dans la pratique, la preuve de vaccination est souvent exigée de manière indistincte. La vaccination contre la fièvre jaune attestée par un carnet de vaccinations international peut permettre d'éviter des problèmes administratifs à l'aéroport mais ne constitue pas une obligation légale ou médicale ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;

- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

(1) Ces pays sont : (Afrique) Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Congo, Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo. (Amérique du Sud) Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyane, Guyana, Panama, Paraguay, Pérou, Surinam, Trinité-et-Tobago, Vénézuéla.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

La dengue est présente en Tanzanie et elle est en augmentation depuis quelques années, notamment dans la région de Dar-Es-Salam.

Fièvre de la vallée du Rift (FVR)

La fièvre de la vallée du Rift est une maladie principalement animale due à un virus qui peut occasionnellement infecter les humains. La transmission résulte d'un contact direct ou indirect avec des fluides corporels d'animaux contaminés mais peut aussi être due à la piqûre de moustiques infectés. À ce jour, aucune transmission entre humains n'a été observée.

Chez l'humain la FVR est souvent asymptomatique ou bénigne et peut entraîner de la fièvre, une faiblesse générale et des douleurs articulaires. Dans de rares cas, des complications graves peuvent survenir (troubles oculaires, méningés ou hémorragiques). Il n'existe pas de traitement spécifique.

Il est recommandé de se protéger contre les piqûres de moustiques, de consommer uniquement des produits d'origine animale (viande, lait) bien cuits et d'éviter de manipuler les animaux malades ou morts.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Des cas de fièvre de la vallée du Rift ont été signalés dans le nord du pays (région d'Arusha).

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Le choléra est présent en Tanzanie. Les zones concernées sont le plus souvent des quartiers urbains insalubres et d'habitat informel.

Maladie à virus Ebola

La maladie à virus Ebola (MVE) est une maladie qui peut être mortelle. Le virus se transmet à l'humain à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans les populations par transmission interhumaine.

La durée d'incubation varie de 2 à 21 jours. Tant que la maladie est asymptomatique, elle n'est pas contagieuse. Les premiers symptômes peuvent apparaître brutalement et peuvent associer une fatigue, de la fièvre, des douleurs musculaires, des céphalées et un mal de gorge. Ils sont suivis de vomissements, de diarrhées, d'une éruption cutanée, et dans certains cas, d'hémorragies internes et externes (saignement des gencives, sang dans les selles etc). En cas de symptômes, il convient de consulter immédiatement un médecin pour bénéficier d'un traitement spécialisé. Il est fortement recommandé de suivre les consignes de prévention ci-dessous :

- Ne pas consommer ni manipuler de viande de brousse ;
- Se laver les mains fréquemment au savon ou avec les solutions de lavage hydro-alcooliques ;
- Éviter tous contacts avec les sécrétions des malades ayant une forte fièvre, des troubles digestifs, ou des hémorragies extériorisées par la bouche, le nez, ou les selles ;
- Éviter les rites funéraires au cours desquels les parents et amis du défunt sont en contact direct avec la dépouille.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Maladie à virus de Marburg

La MVM est une fièvre hémorragique due à un virus transmis par la chauve-souris (déjections, salive) ou par contact direct avec les liquides corporels (sang, salive, vomissures...) de personnes infectées, ou indirect par des surfaces ou des objets contaminés. Les symptômes associent une forte fièvre, des maux de tête intenses, des vomissements et diarrhées. La maladie peut être mortelle. Il n'existe ni traitement spécifique ni vaccin. Les mesures de prévention sont essentielles :

- Ne pas consommer ni manipuler de viande de brousse ;
- Se laver les mains fréquemment au savon ou avec les solutions de lavage hydro-alcooliques ;

- Éviter tout contact avec les sécrétions des malades ayant une forte fièvre, des troubles digestifs, ou des hémorragies extériorisées par la bouche, le nez, ou les selles ;
- Éviter les rites funéraires au cours desquels les parents et amis du défunt sont en contact direct avec la dépouille.

Pour plus d'informations consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Leptospirose

La leptospirose est une maladie bactérienne présente dans le monde entier. La transmission à l'humain se fait par contact cutané (muqueuse ou plaie) avec les milieux souillés par les urines d'animaux infectés (rongeurs, animaux d'élevage et de compagnie). La maladie est souvent bénigne, mais parfois mortelle.

La prévention repose sur les mesures d'hygiène générales (lavage des mains, lutte contre les rongeurs, assainissement, etc.) et sur la vaccination des personnels à risque.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Plusieurs cas de leptospirose ont été signalés en Tanzanie.

Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

La plus grande prudence est conseillée en cas de déplacement dans cette zone d'Afrique de l'Est, et il convient d'éviter de s'y rendre avec de jeunes enfants.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

MPOX

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

Trypanosomiase (ou maladie du sommeil)

Il s'agit d'une maladie transmise par la pique de la mouche tsé-tsé. Le risque pour les voyageurs est faible et concerne surtout les séjours en zone rurale. Les symptômes (fièvre, maux de tête, ganglions, éruption cutanée au niveau de la pique, troubles neurologiques) apparaissent habituellement quelques jours, quelques semaines, voire quelques années après la pique. La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres d'insectes. Il est conseillé de consulter un médecin en cas de symptômes après un séjour dans une zone à risque.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Quelques cas de trypanosomiase humaine africaine (maladie du sommeil) ont été rapportés ces dernières années chez des touristes ayant séjourné dans les grands parcs animaliers du pays. La maladie demeure pourtant assez rare et ne touche que les zones où sont présents des

animaux sauvages.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

La Tanzanie est un pays fortement impacté par le VIH. La prévalence du VIH est nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes et dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructures routières

Le réseau routier est globalement vétuste : si les principaux axes routiers demeurent praticables, le réseau de voies secondaires est moins bon (les voies sont souvent des pistes). L'approvisionnement en carburant ne soulève pas de problèmes particuliers (prévoir toutefois une réserve en cas de longs trajets).

Il est nécessaire de disposer d'un permis de conduire international pour un séjour inférieur à 3 mois. Au-delà, un permis tanzanien est nécessaire. Il est également recommandé de souscrire une assurance auto.

Réseau ferroviaire

Deux compagnies de transport ferroviaire exploitent le réseau ferré : Tazara et Tanzania Railway Corporation.

La ligne Tazara relie Dar-Es-Salam à la gare de New Kapiri Mposhi en Zambie. Cette ligne fonctionne malgré des problèmes techniques fréquents.

Le SGR assure la liaison Dar-es-Salaam - Dodoma depuis mi-2024. Les infrastructures et équipements sont relativement fiables et permettent de voyager confortablement et en sécurité.

Réseau maritime

La plus grande prudence est à observer lors des déplacements par ferry, souvent surchargés.

Seules les navettes régulières par catamaran de la dernière génération des compagnies AZAM et ZAN-FAST (bateaux « Kilimandjaro » pour AZAM par exemple) entre Dar-Es-Salam et Stone Town (capitale de l'île de Zanzibar) offrent un état de sécurité satisfaisant.

Les autres liaisons maritimes, notamment entre Zanzibar et Pemba, entre Tanga et Pemba, ou entre Mafia et le continent, sont peu fiables et des accidents sont régulièrement rapportés.

Transport lacustre

Les lignes régulières sur les lacs Victoria, Tanganyika et Malawi (toujours appelé Nyassa en Tanzanie) sont également peu fiables et ne sont pas recommandées.

Transport aérien

Il existe de nombreuses liaisons aériennes intérieures mais les horaires sont parfois aléatoires. Il n'a pas pu être établi avec certitude que les procédures de maintenance des avions de tourisme des petites compagnies aériennes sont scrupuleusement respectées. Il est donc nécessaire de se renseigner auprès des agences de tourisme avant de les emprunter.

Point d'alerte : depuis le printemps 2025, les compagnies aériennes tanzaniennes ont été placées sur "liste noire" de l'Union Européenne.

Législation locale

Sacs plastiques

Une réglementation interdisant l'usage de sacs plastiques en Tanzanie est entrée en vigueur le 1er juin 2019. Il est désormais interdit aux voyageurs étrangers d'importer dans leurs bagages tous types de sacs plastiques. La loi prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 200 000 shillings (77 €) et 7 jours de prison. Les autorités autorisent néanmoins les sacs plastiques à fermeture imposés par les compagnies aériennes pour le transport de produits sanitaires.

Homosexualité

L'homosexualité est réprimée par la loi (amende ou peine de prison ; article 154 du Code pénal). La discrétion est recommandée : éviter les démonstrations d'affection en public et ne pas déclarer à l'arrivée une lune de miel comme motif de voyage.

Femmes voyageant seules

La Tanzanie n'est pas un pays dangereux pour les femmes. Néanmoins, les femmes sont souvent victimes de harcèlement ou d'agression verbale, particulièrement sur les plages ou dans les bars/clubs. Il est recommandé de rester vigilante.

Accès à la propriété

En application du droit de l'archipel de Zanzibar, l'accès à la propriété est ouverte dans des conditions restrictives aux étrangers. Des arrangements dérogatoires sont proposés par des intermédiaires locaux privés qui ne sont pas dignes de foi. L'acquisition d'un bien foncier ou immobilier sur l'archipel de Zanzibar est par conséquent particulièrement hasardeuse. En l'état actuel des textes, et compte tenu de l'existence de nombreux contentieux, à l'issue parfois tragique, les personnes souhaitant se rendre propriétaires d'un bien foncier ou immobilier dans l'archipel sont invitées à prendre conseil auprès d'avocats spécialisés.

Trophées de chasse

L'exportation de trophées de chasse, quels qu'ils soient (toute partie d'un animal, y compris les ossements), est strictement réglementée. Avant de les transporter, il convient d'être en possession de l'ensemble des documents requis par la douane tanzanienne. Les infractions à cette réglementation sont sévèrement réprimées, en particulier s'il s'agit d'ivoire (les contrevenants risquent des peines de prison ferme).

Stupéfiants

La possession et le trafic de produits stupéfiants, même pour d'infimes quantités, sont très sévèrement réprimés (perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 20 ans).

La consommation de drogue ou la seule possession d'ustensiles utilisés pour la consommation sont condamnées par des peines d'emprisonnement de 10 ans ferme.

Les produits stupéfiants que l'on peut trouver dans le pays sont de qualités variables. Leur consommation peut entraîner la mort.

Drones

La législation sur l'utilisation des drones est très stricte et impose d'obtenir des autorisations auprès de diverses autorités. Il est donc fortement déconseillé d'entrer avec un drone en Tanzanie, où son utilisation sans autorisation peut se traduire par une arrestation immédiate.

Us et coutumes

À Zanzibar, 98 % de la population est musulmane. En dehors des hôtels touristiques, il convient d'adopter une attitude et une tenue vestimentaire respectueuses des coutumes locales. Il est recommandé de porter des vêtements couvrants tout au long de l'année et particulièrement pendant la période de jeûne.

Il est vivement conseillé d'éviter de manger ou de boire de l'alcool dans la journée dans les lieux publics pendant la période de jeûne.

Il est interdit de photographier ou de filmer les installations considérées comme sensibles (aéroports, ponts, casernes, bâtiments publics présidentiel ou ministériel, installations militaires, défilés de l'armée). Certaines personnes n'aiment pas être photographiées à leur insu : par mesure de courtoisie, il est recommandé de demander la permission aux intéressés, notamment à Zanzibar où cette pratique n'est pas communément admise.

Divers

Devises

Les cartes de crédit ne sont acceptées que dans certains hôtels, supermarchés et restaurants des grandes villes. Il est possible de retirer des espèces (shilling tanzanien) aux distributeurs dans les grandes villes. Ces distributeurs sont peu nombreux et n'acceptent pas toutes les cartes de crédits. Les retraits aux distributeurs sont limités pour la plupart à 400.000 TZS à chaque tentative (à hauteur du plafond journalier de retrait de sa carte bancaire). Il est, par conséquent, vivement recommandé de se munir de devises.

Il est conseillé de ne pas changer d'argent auprès d'intermédiaires dans la rue et de privilégier les bureaux de change et les banques.

Internet

Des coupures d'électricité ont lieu de manière régulière, elles ne sont pas liées à des événements particuliers. Le courant revient généralement rapidement.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Tous les visiteurs de nationalité française qui souhaitent se rendre en Tanzanie doivent obtenir un visa approprié, soit en ligne (e-visa), soit à l'arrivée sur le territoire, uniquement aux aéroports de Dar es Salam, de Zanzibar, de Kilimandjaro et à Namanga, point de passage entre la frontière du Kenya et de la Tanzanie.

Les personnes séjournant pour motifs professionnels, pour un séjour inférieur à 3 mois, doivent solliciter un « business visa » (250 USD ou 250 €) à leur arrivée à la frontière (aéroport, port ou poste frontière).

Réseaux de télécommunications

La couverture du pays est assurée par les opérateurs dans les principales villes du pays et sur l'ensemble du territoire, sauf dans certaines régions isolées. La connexion 3G, mais aussi 4G, est disponible en Tanzanie, en fonction des opérateurs de téléphonie mobile, à condition que le voyageur soit muni d'une clé locale ou d'un smartphone avec une carte SIM locale. La 5G a également été déployée à Dar es Salam.

L'usage du « roaming » reste très onéreux.

La qualité d'ensemble du réseau de communication est moyenne.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Tanzanie.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Bureau de Dar es Salam

Adresse : Ambassade de France

Ali Hassan Mwinyi Road

P.O. Box 2349 - 14110 Dar es Salam – Tanzanie

Tél. : +255 22 219 88 00

Courriel : samuel.lefebvre@dgtresor.gouv.fr

Site internet

Business France

Opérateur public national, Business France est au service de l'internationalisation de l'économie française.

En Afrique de l'Est, Business France couvre 5 marchés : le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et l'Éthiopie. Le bureau régional est basé à Nairobi et a pour missions d'accompagner les entreprises françaises dans leurs projets de développement export, d'accompagner des investisseurs étrangers dans leurs projets d'implantation sur le territoire français et de valoriser et promouvoir l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Les experts sectoriels de Business France informent, conseillent et accompagnent les entreprises françaises désireuses de développer des courants d'affaires en Tanzanie. Pour ce faire, ils proposent des services adaptés aux différentes étapes d'un développement export :

- études de marché
- informations sur les conditions d'accès au marché
- identification de prospects et de partenaires d'affaires (importateurs, distributeurs, clients, etc.)
- organisation de programmes de rendez-vous BtoB
- organisation d'évènements export (rencontres acheteurs, pavillon France sur salon, etc.)

- expertise juridique et réglementaire
- veilles d'appels d'offres internationaux
- prestations de communication
- promotion du Volontariat international en entreprise (V.I.E.)

Bureau Business France en Afrique de l'Est (compétent sur la Tanzanie)

Tél : +254 20 760 55 81/82/83/84/85/86

Courriel : nairobi@businessfrance.fr

Site internet

Contact : Stéphane Perchenet

Directeur pour l'Afrique de l'Est

Courriel : stephane.perchenet@businessfrance.fr

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : Sébastien Barth - +255 699 066 000 (société AGL)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

La Chambre de Commerce Franco-Tanzanienne début ses activités au profit des sociétés françaises et tanzaniennes qui souhaitent établir des partenariats.

Toutes les informations sur le site internet : ftcc.co.tz

AFD

L'Agence française de développement (AFD) **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.**

Agence de Dar-Es-Salam

Jangid Building – PO Box 2566 – Dar Es Salaam – afd.fr

Jangid Plaza, 4th floor

P.O. Box 105975 - Dar Es Salaam

Tél. : +255 22 292 6244/5

Courriel : afddaressalaam@afd.fr

BAD

La Tanzanie est membre de la Banque africaine de développement (BAD).

Page de la Tanzanie

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI en Tanzanie
- La Tanzanie et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Médecins et urgences médicales

- Hôpital Aga Khan (24/24h) : +255 22 234 4100
- Saifee Hospital (Dar Es Salam, 24/24h) : +255 748 772 930
- Sali Hospital (Dar Es Salam, 24/24h) : +255 786 217 938
- NSK Hospital (Arusha, 24/24h) : +255 626 221 331
- Medexpress (Zanzibar, 24/24h) : +255 776 399 999 / +255 776 766 666 / +255 775 550 066 / +255 775 550 088

Société assurant les évacuations sanitaires d'urgence par avion (vers le Kenya)

AMREF « Flying Doctors » (24/24h)

Urgence : +254 206 992 299

+255 745 716 581 ou +255 684 818 071

Société assurant les évacuations du Kilimandjaro

SAR « Search And Rescue »

Urgence : 0800 713 713

Autre : +255 675 641 571

Sociétés d'ambulance

(attention aucune société d'ambulance ne dispose de médecin à bord) :

- TMHS : +255 772 300 007
- Dar es Salaam Flying Doctors : +255 787 747 464
- Eplus tanzania : +255 0800 01199

Médecin référent de l'Ambassade à Dar es Salam

Dr Pierre Bervas – Premier Care Clinic

+255 713 55 22 57 (mob)

+255 745 254 642 (Secrétariat)

Annuaire des représentations tanzaniennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Tanzanie

Publié le : 05 juin 2025 Mis à jour le : 17 décembre 2025

Coordonnées

2 Kilimani Road, P.O. Box 2349

14110 Dar es Salaam

Tanzanie

-4.7081617884728, 39.198371156827

+255 22 219 88 00

+255 784 210 396

Permanence en dehors des heures de bureau (à utiliser seulement en cas d'urgence)

Liens utiles

[Ambassade de France en Tanzanie](#)

Facebook 

X 

Instagram 

Courriel : admin-francais.dar-es-salam-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=daressal>

France consulaire

Contacts :

Pour toute demande d'information, ou d'aide pour réaliser une démarche administrative concernant un ressortissant français, le Service France Consulaire vous répond en français :

- par appel audio via internet à cette adresse